



Assemblée générale

Distr. générale
11 décembre 2017
Français
Original : anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 384^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 6 septembre 2017, à 15 heures

Président : M. Saikal (Vice-Président) (Afghanistan)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

La situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et l'évolution du processus politique

Examen du projet de rapport du Comité à l'Assemblée générale

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



En l'absence de M. Seck (Sénégal), M. Saikal (Afghanistan), Vice-Président, assure la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

La situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et l'évolution du processus politique

2. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine) dit que, les 29 et 30 août 2017, il a accompagné le Secrétaire général lors de sa première visite dans l'État de Palestine depuis son entrée en fonctions. À cette occasion, le Secrétaire général s'est rendu à Ramallah, où il a visité un centre de soutien aux femmes et aux jeunes filles victimes de violence sexiste, ainsi que le tombeau de Yasser Arafat et le nouveau Musée Yasser Arafat, qui retrace la lutte du peuple palestinien. Il a pris part à plusieurs réunions, s'est notamment entretenu avec le Premier Ministre et a rencontré des jeunes de la société civile, un groupe d'intellectuels palestiniens, des chefs d'organisations de la société civile, le principal négociateur palestinien et des représentants du Gouvernement des États-Unis. Pour clôturer son cycle de réunions, il a rencontré cinq mères de prisonniers politiques et de personnes assassinées.

3. Le Secrétaire général s'est également rendu dans la bande de Gaza, où il a pu constater en personne la situation humanitaire catastrophique, la pauvreté et le marasme économique. Il a rencontré des centaines de Palestiniens, dont de nombreux membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies, dans une école administrée par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et s'est réuni avec des représentants des étudiants d'écoles de l'UNRWA. Lors d'une conférence de presse à l'issue de la visite, le Secrétaire général a décrit le rêve de voir un jour les deux États vivre côte à côte dans la paix et la sécurité, une fois tous les obstacles démantelés, notamment les implantations israéliennes. Il a également souligné que l'unité des Palestiniens était indispensable pour faire avancer leur cause. En ce qui concerne Gaza, il nourrit l'espoir qu'elle devienne, d'ici à sa prochaine visite, partie intégrante de l'État de Palestine, sous la houlette de l'Organisation de libération de la Palestine.

4. La visite a été relativement un succès du fait qu'elle a envoyé un message positif au peuple palestinien et revigoré le personnel de l'UNRWA. Le Secrétaire général a nourri l'espoir sincère qu'un véritable processus politique débouche sur la fin de

l'occupation et sur l'indépendance de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale, et ouvre un nouveau chapitre dans l'histoire des relations régionales.

5. **M. Awawdeh** (Observateur de l'Organisation de la coopération islamique) demande si l'observateur de l'État de Palestine peut revenir sur les graves faits survenus à Hébron, où le Gouvernement israélien a autorisé les colons à établir leur propre conseil municipal.

6. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine) dit que la situation a pris un tour véritablement dangereux. Hébron est la ville la plus peuplée de la Cisjordanie occupée, où vivent plus de 200 000 Palestiniens mais moins de 1 000 colons. Le conseil municipal que les colons ont été autorisés à créer porte préjudice à l'autorité du conseil municipal d'Hébron et représente une preuve de la fragmentation et de la ségrégation qui se poursuivent au profit des colons dans le Territoire palestinien occupé. Dans Jérusalem-Est occupée, il y a de nombreux conseils municipaux. Toutefois, dans la ville même, notamment dans la vieille ville, l'autorité d'occupation israélienne refuse de reconnaître des autorités municipales pour le peuple palestinien, même si 50 000 Palestiniens y résident contre seulement 3 000 Juifs. Cette mesure est illégale et dangereuse et contrevient au droit international humanitaire régissant le comportement des puissances occupantes. Il souhaite soulever la question avec le Secrétaire général ainsi qu'au Conseil de sécurité, car cela constitue une nouvelle intensification des attaques contre les droits du peuple palestinien, à laquelle chacun doit s'opposer.

Examen du projet de rapport du Comité à l'Assemblée générale (A/AC.183/2017/CRP.2)

7. **M. Inguanez** (Malte), Rapporteur, introduisant le projet de rapport du Comité à l'Assemblée générale (A/AC.183/2017/CRP.2), qui a été distribué aux membres du Comité avant la réunion, dit que le secrétariat continuera de l'actualiser, selon que de besoin, en consultation avec le Rapporteur, afin d'intégrer tout fait nouveau qui pourrait intervenir avant que le rapport ne soit soumis à l'Assemblée générale.

8. **M. Ramírez Carreño** (République bolivarienne du Venezuela) dit que, tant que les États-Unis et d'autres pays continueront d'appuyer Israël en dépit des violations des résolutions des Nations Unies auxquelles ce pays se livre, Israël ne changera pas sa conduite et il sera difficile de voir la situation s'améliorer. Il se réjouit de constater que le rapport fait mention des initiatives lancées par son pays lorsque celui-ci était membre du

Conseil de sécurité, en particulier la réunion organisée selon la formule Arria concernant les répercussions négatives des implantations israéliennes sur le peuple palestinien, convoquée par le Venezuela avec l'Angola, l'Égypte, la Malaisie et le Sénégal, qui a rassemblé plusieurs organisations de la société civile israéliennes opposées à l'occupation. Son pays a été l'un des coauteurs de la résolution 2334 (2016) dans laquelle le Conseil de sécurité a constaté avec une vive préoccupation que la poursuite des activités de peuplement israéliennes mettaient gravement en péril la viabilité de la solution des deux États. L'orateur souligne que le rapport du Secrétaire général sur l'application des dispositions de cette résolution doit être présenté par écrit, et non oralement comme cela a été le cas par le passé.

9. Son pays a également participé à la Conférence internationale sur la question de Jérusalem, tenue à Bakou en juillet 2017 dans un contexte d'agression israélienne répétée contre l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa. Il aurait souhaité que davantage de membres de haut niveau du Comité participent à cette conférence pour témoigner de leur attachement à la question. Le rôle du Comité y est d'autant plus important étant donné le sombre tableau que vient de dépeindre l'observateur de l'État de Palestine et les tergiversations du Conseil de sécurité.

10. **M. Matjila** (Afrique du Sud) dit que le rapport que vient de présenter l'observateur de l'État de Palestine est la preuve que les conditions de vie des Palestiniens se dégradent de plus en plus. À l'approche du soixante-dixième anniversaire de la *Nakba*, une Palestine libre semble de plus en plus hors d'atteinte. Il se réjouit que le mouvement de boycottage et d'autres manifestations de solidarité envers la cause palestinienne gagnent du terrain dans son pays. Il souscrit aux recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général et convient qu'il devrait y avoir une représentation de haut niveau plus importante aux réunions du Comité et d'autres instances. En tant qu'ancien réfugié lui-même, il souligne qu'il ne saurait y avoir de compromis sur le droit au retour, bien que le territoire sur lequel les réfugiés palestiniens pourraient un jour retourner devienne de plus en plus restreint.

11. **M^{me} Rodríguez Camejo** (Cuba) se félicite de la visite du Secrétaire général en Palestine. Sa délégation a participé aux consultations sur l'établissement du rapport du Secrétaire général. Bien que la résolution 2334 (2016) ait été adoptée sans aucune voix contre (avec une abstention toutefois), les pratiques israéliennes restent immuables. La Palestine reste occupée, le blocus de Gaza est toujours en vigueur, la barrière de séparation est toujours debout et l'extension

des colonies juives et la confiscation de terres se poursuivent en toute impunité. Néanmoins, les membres du Comité devraient rester positifs et ne pas perdre de vue l'objectif ultime d'un État palestinien souverain et indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant dans la paix, côte à côte avec Israël.

12. **M. Hermida Castillo** (Nicaragua) dit que le rapport de l'observateur de l'État de Palestine montre clairement que la situation se détériore. Il exhorte les membres du Comité et du bureau à rationaliser l'organisation des travaux du Comité afin que celui-ci oriente ses activités en faveur de la justice pour le peuple palestinien.

13. **M. Gertze** (Namibie) dit que le rapport est un outil formidable, mais débattre à ce sujet lors des séances du Comité revient à prêcher des convertis. Il espère que le rapport sera diffusé et fera l'objet d'un suivi.

14. **M. Ajayi** (Nigéria) dit que son pays ne se sentira pas pleinement indépendant tant que d'autres pays resteront sous occupation. Les Palestiniens ne devraient pas être laissés pour compte dans l'action menée afin d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Son gouvernement reste attaché au respect des droits de l'homme et des intérêts du peuple palestinien.

15. **M. Mansour** (observateur de l'État de Palestine) dit que sa délégation s'attend à ce que le Comité approuve le rapport. Il partage l'exaspération des orateurs qui l'ont précédé, laquelle naît du fait que 50 ans après l'occupation, 70 ans après la *Nakba* et 100 ans après la Déclaration Balfour, la situation évolue de mal en pis. Il va sans dire que cette colère ne saurait être comparée à la tragédie que vivent quotidiennement des millions de Palestiniens. Il exhorte les membres du Comité à faire preuve de la même détermination que les Palestiniens eux-mêmes et à s'inspirer des actions qui ont été couronnées de succès. En effet, en juillet 2017, des manifestants ont réussi à contraindre le Gouvernement israélien à lever les obstacles au droit de prier à la mosquée Al-Aqsa, et, par ailleurs, des villageois palestiniens de Bil'in, grâce à des manifestations hebdomadaires organisées pendant six ans, ont réussi à faire reculer de 1 kilomètre vers la Ligne verte la barrière de séparation. Si les Palestiniens ne baissent pas les bras, le Comité doit suivre leur exemple. L'occupation doit prendre fin, un État de Palestine indépendant doit être créé avec Jérusalem-Est pour capitale, et la question des réfugiés doit être réglée sur la base des résolutions pertinentes, notamment la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

16. *Le projet de rapport est adopté.*

Questions diverses

17. Le Président rappelle qu'une séance spéciale sera organisée le 29 novembre 2017 pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Elle marquera le cinquantième anniversaire de l'occupation militaire et le soixante-dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 181 (II) par l'Assemblée générale ; un représentant du Secrétaire général et les présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité participeront aux célébrations. Le Président prie instamment les délégations de se faire représenter au niveau des ambassadeurs.

La séance est levée à 16 h 45.